



## Résiliation de l'affiliation à la CPS

### 1. Sortie

Date de sortie (dernier jour du mois concerné)

### 2. Personne assurée

Numéro AS (AVS) Matricule Date de naissance

Nom Prénom Nationalité

Rue / n° NPA Localité

Adresse e-mail (privée) Téléphone (privé)

Etat civil

marié.e/en partenariat enregistré  célibataire  séparé.e par jugement  divorcé.e  veuf.ve

Y a-t-il incapacité de travail au moment de la sortie?  oui  non

### 3. Nouvel employeur

Nom

Rue / n° NPA Localité

### 4. Nouvelle institution de prévoyance / compte de libre passage

Nom Numéro de contrat

Rue / n° NPA Localité

### 5. Coordonnées de paiement (joindre un bulletin de versement / formulaire d'ouverture du compte)

Banque / PostFinance IBAN Code SWIFT/BIC

### 6. Précisions

- Si la CPS ne reçoit pas de la personne affiliée une adresse de paiement valable dans les 180 jours suivant la sortie, la prestation de sortie sera transférée à la Fondation institution supplétive LPP.
- Si votre rapport de travail a pris fin en raison de la résiliation du contrat par l'employeur, vous avez la possibilité de maintenir votre couverture de prévoyance auprès de la CPS, pour autant que vous remplissiez les conditions de l'art. 7, al. 3 du règlement de prévoyance.

### 7. Signature

Date Signature de la personne assurée Date Signature de l'employeur

.....

.....

**A ne remplir que si la prestation de sortie est payée en espèces**

La personne assurée peut demander le paiement en espèces de la prestation de sortie si:

- elle quitte définitivement la Suisse (y c. Liechtenstein); à compter du 1<sup>er</sup> juin 2007, le paiement en espèces des prestations minimales LPP en cas de départ définitif de la Suisse pour s'établir dans un Etat de l'UE ou de l'AELE est sujet à restrictions.
- elle débute une activité indépendante en Suisse et n'est plus soumise à l'assurance obligatoire au sens de la LPP;
- le montant des prestations de sortie est inférieur à une année de cotisations versées; il est tenu compte des prestations de sortie provenant d'institutions de prévoyance précédentes.

En cas de paiement en espèces des prestations de sortie, les documents suivants doivent être envoyés à la CPS (veuillez cocher la case qui convient et joindre l'attestation correspondante):

- attestation de départ délivrée par la commune dans laquelle la personne assurée était domiciliée, si elle quitte définitivement la Suisse;
- attestation de résidence pour frontaliers.ères;
- attestation de la caisse de compensation AVS confirmant que la personne assurée exerce une activité lucrative indépendante à titre principal.

La Caisse de pension SRG SSR se réserve le droit d'exiger toute autre pièce justificative.

**Le versement d'un capital aux personnes assurées mariées requiert le consentement écrit du conjoint ou de la conjointe. Le partenariat enregistré entre personnes du même sexe est assimilé au mariage. Le consentement doit être donné sous l'une des trois formes suivantes:**

- a) **déclaration de consentement écrite avec signature légalisée par un notaire;**
- b) **signature de la déclaration de consentement en présence du/de la responsable RH de l'employeur (la personne signataire est tenue de présenter une pièce d'identité officielle portant sa photo et signée de sa main);**
- c) **si le conjoint ou la conjointe séjourne à l'étranger, la déclaration de consentement doit être signée auprès de l'ambassade ou du consulat suisse compétent aux conditions figurant à la lettre b ci-dessus.**

Lieu:

Date:

Lieu:

Date:

.....  
Signature de la personne assurée

.....  
Signature légalisée conjoint.e, partenaire enregistré.e